



“ BIWE A HURE ”

LA GAZETTE 009

MARS 2022

J'AIME MA COMMUNE JE L'ANIME

‘EYMI MA COUMUNE, L'ANIMI’

Nous avons envisagé de démarrer l'année avec les vœux du maire en présentiel, tout en mettant en place une organisation visant à limiter tout risque de propagation du virus ! Eh bien non, les protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement dans la semaine qui a précédé cet événement en ont décidé autrement. Nous avons cherché comment remplacer cette cérémonie.



Il a donc été décidé de tenter une diffusion en direct sur les réseaux sociaux. Dans la vie, soit on reste sur ce que l'on a l'habitude de faire, soit on essaie d'innover avec les risques que cela comporte. Nous avons opté pour la seconde solution. Je sais, le son n'était pas très bon, la lumière idem mais, avec les moyens du bord, nous avons pris plaisir à organiser cela, pour essayer d'apporter un peu de gaieté dans ce monde de brutes.

Dans les lignes ci-dessous, vous retrouverez le texte intégral qui a été diffusé début janvier.

Chères habitantes, Chers habitants,

Chers enfants de la commune,

C'est une nouvelle cérémonie pour moi ce soir, puisque cela fait déjà deux ans que je ne peux vous retrouver à l'occasion des vœux de la municipalité.

J'ai été encouragée cette année, par la commission communication à me présenter à vous en direct ce soir, et j'en suis enchantée.

Je dois vous avouer que c'est intimidant tout de même.

Mon équipe et moi-même nous aurions tant aimé vous retrouver de manière simple et conviviale.

Nous aurions eu enfin un moment d'échanges et de rencontres, qui ne sont que trop rares depuis notre élection.

Malheureusement depuis le début de notre mandat, nous traversons une période chaotique qui s'allonge de jour en jour, perturbant individuellement ou collectivement nos projets, nos envies, et parfois même qui décourage.

Alors ce soir, avec peut-être plus de force et de chaleur que lors d'une traditionnelle cérémonie, je vous souhaite – très sincèrement – au nom de l'ensemble du conseil municipal et

de moi-même, une bonne et heureuse année 2022, avec l'espoir qu'il sera plus simple de transformer nos vœux en réalités.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants que j'invite à se présenter en mairie si cela n'est pas déjà fait.

Ce sera l'occasion de vous remettre les éditions de la gazette municipale.

J'ai une pensée émue pour nos voisines et voisins, pour les êtres chers qui nous ont quittés.

J'ai choisi de me présenter à vous dans la salle du Conseil Municipal que nous avons eu peu d'occasions d'utiliser ces deux dernières années.

En effet, une dérogation depuis 2020 nous permet de nous installer dans la salle des fêtes pour les Conseils Municipaux, respectant ainsi les protocoles sanitaires.

Alors, pour l'instant nous réservons cette salle à nos réunions de commissions en petit groupe, et bien évidemment aux mariages ou parrainages civils.

J'ai eu la chance de procéder à plusieurs mariages, PACS, parrainage civil, au cours de l'année qui vient de se terminer.



D'être ici ce soir, me permet de vous montrer un morceau de mosaïque nettoyée, et mise en valeur dans cette niche, un des symboles de notre richesse culturelle et architecturale locale, souvent oubliée.

J'aime à imaginer que les prochaines Journées du Patrimoine seront l'occasion de visiter la mairie, l'église, ou bien encore l'école de notre village.

Pour certains ce sera une découverte, pour d'autres ce seront des souvenirs, et une belle occasion de se conter Hure d'autrefois.

Ce patrimoine, comme tous les biens de la commune sont à préserver, à entretenir, et cela ne peut se faire qu'avec l'aide des employés communaux qui portent un œil bienveillant sur notre commune.



Je les remercie tous les 4 : Elsa, Isabelle, Yoann et Teddy.

Je remercie également tous les adjoints et conseillers pour leurs actions de prévention et de rénovation qui ont été engagées.

Chacun apporte ses idées et collectivement nous progressons.

L'an passé, nous avons mis l'accent sur la voirie, et cette année, nos actions majeures se porteront sur les bâtiments et les ouvrages comme les ponts.

Les toitures de la mairie, salle des fêtes et de l'église vont être l'objet d'attentions toutes particulières.

Du fait de ma fonction de maire, je suis aussi présidente du CCAS de la commune, et avec les élus et les non élus qui le composent, nous avons recensé des travaux de rénovation ou d'amélioration sur les bâtiments que nous gérons.

Nous travaillerons aussi sur la sécurité routière, principalement dans le bourg.

Nous espérons réunir les lers enfants désirant participer à la création du Conseil Municipal des Jeunes.

Enfin, un sujet qui est déjà en cours, et que nous allons finaliser en 2022 avec votre concours : l'adressage de la commune.

Nous avons prévu d'organiser une réunion publique avec des ateliers participatifs.

Je profite de ce temps de paroles, pour remercier les présidentes, et présidents des associations de la commune ainsi que leurs membres, qui apportent du dynamisme, et un lien social encore plus nécessaire qu'à l'accoutumée.

Quelques festivités et manifestations habituelles ont dû être annulées, nous continuerons de soutenir toutes nos associations pour leur donner la possibilité de perdurer (grâce à l'engagement des bénévoles) et de réaliser leurs actions dès que cela sera possible.

Je vous remercie de m'avoir suivie dans cet inédit des vœux du maire, et j'espère de tout cœur avoir l'occasion de vous rencontrer au cours d'une manifestation ou d'un évènement dans notre commune.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une agréable soirée et vous remercions de nous avoir suivi.

Mylène MORIN, Maire de Hure



Hure Environnement

Tout comme les êtres humains, les arbres ont la capacité de cicatriser leurs blessures. Bien sûr, leur processus de cicatrisation est beaucoup plus lent que le nôtre mais ils finissent tout de même à y arriver. Malheureusement, de nombreuses plantations installées lors de l'aménagement du bourg n'ont pas supporté les conditions de vie parfois difficiles.

Les arbres donnés par Francis Bruyninck ont été mis en place au niveau de l'aire de jeu et du terrain de boules. Des plantations complémentaires sont visibles sur la partie enherbée de la maternelle.



D'autres arbres vont venir compléter cette première phase de plantation.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS :

La semaine Européenne de la réduction des déchets a eu lieu fin 2021 et nous avons relevé pour vous les bonnes idées suivantes :

Un site internet ludique sur le recyclage des déchets. Il s'agit d'un petit moteur de recherche qui vous donne des trucs et astuces pour bien recycler vos déchets.

<https://quefairedemesdechets.fr/>



Un test pour améliorer vos gestes au quotidien pour réduire votre empreinte Carbonne : <https://nosgestesclimat.fr/>

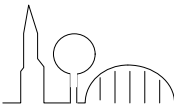


<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/conso/alimentation/pourquoi-gaspillons-autant-nourriture>

Un site pour éviter le gaspillage alimentaire avec les oubliés du frigo et des placards



Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.
Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).



QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LES SIGLES ET LES ACRONYMES ? ILS SE RESSEMBLENT, ET POURTANT...

Un sigle, selon Le Petit Larousse, est une "abréviation formée par une suite de lettres qui sont les initiales d'un groupe de mots".

Un acronyme n'est pas la même chose. C'est un sigle, mais qui a cette particularité de se prononcer comme un mot ordinaire. Par exemple, SPA. A contrario SACPA est un sigle.

Quel rapport me direz-vous avec notre commune ? C'est tout simple. Nous venons de renouveler les conventions avec la SACPA et la SPA de Bordeaux.

Encore besoin d'informations ? Allez, je vous aide. La SACPA, basée à Floirac, possède une équipe de techniciens qui interviennent, de jour comme de nuit, tous les jours de l'année pour procéder à la capture et à la prise en charge des animaux (chiens, chats, Nouveaux Animaux de Compagnie) en divagation sur la voie publique.

La SPA, la société protectrice des animaux bien connue de toutes et tous. Le point commun avec notre commune, le bien-être animal.

Malheureusement, notre commune n'est pas équipée pour recueillir et soigner les animaux, de même, nos employés communaux ne peuvent faire des aller-retours sur Bordeaux pour porter les animaux divaguant sur la voie publique de notre commune.

Si des animaux ne peuvent retrouver rapidement leur propriétaire, nous faisons appel à la SACPA. Les animaux sont alors conduits à la SPA de Bordeaux pour être identifiés, soignés, puis rendus à leur propriétaire. **Comme tout service, ces actions ont un coût qui est directement transféré aux propriétaires des animaux.**



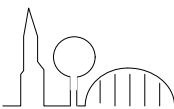
« PRUDENCE EST MAIRE DE SURETE »

Depuis notre mandat, nous subissons les protocoles sanitaires liés à la COVID. Nous étions optimistes, et l'organisation du repas du CCAS devait être une fête, l'occasion de se retrouver. Malheureusement, l'interdiction d'organiser en janvier, la seule date disponible du traiteur retenu jusqu'en septembre (4 dimanches sont pris par les élections présidentielles et législatives) et le nombre croissant de cas positifs depuis le mercredi d'avant, le repas collectif dans la salle des fêtes a été remplacé par une distribution et une livraison des repas à domicile. Loin de nous la volonté de donner un sentiment d'exclusion à ceux qui ne peuvent plus venir depuis plusieurs années et à ceux depuis l'arrivée de la COVID. L'année n'est pas terminée et nous sommes en constante réflexion pour donner une suite aux actions engagées. A très vite.

Origine de l'expression « prudence est mère de sureté » Expression proverbiale attestée depuis le milieu du XIXème siècle qui a existé d'abord sous la forme « prudence, mère de toutes les vertus » qui exprime l'idée que le fait d'agir de manière précipitée et irréfléchie peut conduire à faire des erreurs. Le plan B a été élaboré avec sérénité.

RECENSEMENT CITOYEN 16

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Une fois son recensement citoyen fait (parfois appelé par erreur **recensement militaire**), il reçoit son **attestation**. Il doit la présenter lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).



POUR COMPRENDRE LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

L’Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l’avenir.

① **Connaître la population française**
Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d’établir la population officielle de chaque commune (population légale). Tous les habitants sont concernés quel que soit leur lieu d’habitation : logement, établissement (maison de retraite, internat de lycée, caserne, prison...), caravane, personnes sans-abri. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyen de transport utilisé, condition de logement...

② **Produire des chiffres de référence pour l’application des lois et règlements**
Des chiffres du recensement découle la participation de l’État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d’habitants dépend également le nombre d’élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin pour les élections municipales, le nombre de pharmacies... Des dispositions législatives et réglementaires s’appuient sur les chiffres de la population.

③ **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
Les données du recensement permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert aussi à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les réseaux de transports à développer, à guider les choix en matière de construction de logements

④ **Un outil pour les entreprises et les associations**
Le recensement permet également aux entreprises de connaître les caractéristiques statistiques de leur marché, mais aussi la main-d’oeuvre potentielle résidant dans la zone où elles envisagent de s’implanter. Les associations utilisent les données du recensement pour connaître leur public cible et ses besoins.

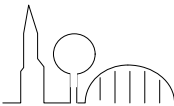


Dans l’abri bus, à destination du collège ou du lycée, cohabitent des élèves allant de la 6^{ème} à la terminale. Nous avons été alertés par des actes qui ne sont pas nécessairement motivés par le désir de nuire aux autres. On devrait plutôt associer cela à un signe d’indifférence, même si la nuisance est réelle et perçue comme telle par les élèves. « Ce n’est pas de la violence, on s’aime ! » vous disent les élèves. Les élèves de 6^{ème} devraient être accueillis par les plus anciens, et ce afin de leur montrer que les abris sont pour tout le monde.



ABRI BUS

TOLERANCE et VIVRE ENSEMBLE



-JOURNAL NUMÉRIQUE- PAGE 6

Nous continuons notre voyage dans le passé, en partageant avec vous non pas une photo de classe, mais cette fois-ci un lieu.



Au détour d'un échange très constructif avec l'un de nos habitants, j'ai découvert qu'à certains endroits stratégiques de notre commune des éléments avaient disparus. Saurez-vous nous dire ce qu'il y avait autrefois au carrefour du lieu-dit le Rey ?

Vous avez une photo, une carte postale, n'hésitez pas à la partager. Merci d'avance.

**DEVENIR JEUNE SAPEUR POMPIER :**

Ils sont des milliers, filles et garçons, à se retrouver chaque semaine dans les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Ils suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis.

Tu as entre 12 et 18 ans ? Pourquoi pas toi !!! Tu souhaites devenir sapeur-pompier plus tard ? Rejoins vite les JSP.

Pour plus d'informations contacter le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de ton département ou rendez-vous sur

www.pompiers.fr

Le conseil municipal vient de renouveler sa confiance au SDIS de la Gironde, en re-signant la convention pour l'entretien et la vérification des bornes incendies de notre commune. Il faut savoir que des syndicats en charge de l'électricité se positionnent pour reprendre cette compétence. L'eau et l'électricité ne faisant pas bon ménage, nous n'avons pas changé de partenaire. Nous allons continuer avec l'aide de nos employés communaux à matérialiser les abords de nos différentes bornes, à les peindre si nécessaire.



Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants leur maison d'habitation principale. Le logement doit avoir plus de 15 ans et son acquisition doit être antérieure au 1er janvier 2011.

Les aides aux travaux de mise en conformité des installations d'Assainissement Non collectif au 1er janvier 2022 - **L'ESSENTIEL A SAVOIR**

Le montant de l'aide est variable selon la catégorie du ménage et la commune de résidence. Aucune avance ne pourra être versée. Quel que soit la catégorie du ménage, le montant de l'aide est plafonné à 5 000 € maximum.

Les travaux ne doivent en aucun cas avoir démarré à la date de la demande.

<https://www.gironde.fr/environnement/preservation-de-leau-en-gironde#rehabilitation-anc>





PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Définition : Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité, y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

Sur notre commune, deux zones sont clairement identifiées en préfecture.



Noguey : occupation Gallo-romaine



Le bourg : occupation – protohistoire ; villa Gallo-romaine ; église, cimetière Moyen Âge.

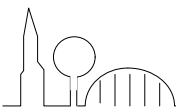
EGLISE : les bras m'en tombent



La **chaire** (du latin cathedra, « siège ») ou **chaire** à prêcher, est à l'origine le siège d'un évêque dans son **église** principale (maintenant désigné sous le terme de cathèdre). *(définition Wikipédia)*



La statue située au dessus de la chaire a perdu l'un de ses bras. La zone a été sécurisée afin d'éviter un accident lors des cérémonies. Nous organisons des actions pour mettre la statue en sécurité, dans le respect des contraintes liées au patrimoine.



Nous avons terminé le dernier jour de l'année par un mariage célébré par Madame le Maire et son 2^{ème} adjoint. Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur à M. et Mme POUJOL, fraîchement installés à l'entrée de notre commune.



BIBLIOTHEQUE



Les livres, mis à votre disposition principalement par les habitants de notre commune, sont régulièrement mis à jour du fait des rotations entre les apports et les retraits.

Le choix s'est porté sur le premier livre de l'une des étagères, et la page choisie au hasard.

[Résister ! C'est le cri qui sort de votre cœur à tous, dans la détresse où nous a laissé le désastre de la Patrie. C'est le cri de vous tous qui ne vous résignez pas, de vous tous qui voulez faire votre devoir. Mais vous vous sentez isolés et désarmés., et dans le chaos des idées, des opinions et des systèmes, vous cherchez où est votre devoir. Résister c'est déjà garder son cœur et son cerveau. Mais c'est surtout agir, faire quelque chose qui se traduise en faits positifs, en actes raisonnés et utiles. ...]



De ce livre publié, dans les années 2000, à ce que nous vivons actuellement au quotidien pour gérer notre commune, il n'y a qu'un pas.

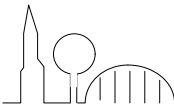
QU'ES AQUÒ

Ven de l'arbre
E es pas un aucèl
Ven del cap
E es pas un sòmi
Es teu quand l'as
Mas es pasmens de totes Se
cala quand l'oblidas
E parla quand l'escotas Roland
Pécout Occitan
(Roland Pécout)

L'occitan présente un ensemble de caractéristiques communes à toutes ses variantes qui donne à la langue sa musicalité et qui la rapproche du castillan, du catalan, de l'italien... En français, on retrouve ces caractéristiques principales dans l'accent dit « du Midi » qui est en quelque sorte la partition musicale occitane sur des paroles françaises.

QU'EST-CE QUE C'EST

Il vient de l'arbre
Et il n'est pas un oiseau
Il vient de la tête
Et il n'est pas un rêve
Il est à toi quand tu le possèdes
Mais il est à tous
Il se tait quand tu l'oublies
Et parle quand tu l'écoutes



ÉCOLE DE FONTET : Stationnement/ Parking

Comme prévu, le parking à l'arrière de l'école est achevé.

Un arrêté municipal de Fontet spécifique a été pris pour réglementer la circulation et le stationnement pour y accéder.

Cet arrêté prévoit :

- La circulation en sens unique Rue de la Tuilerie (sens entrant en haut du bourg),
- L'interdiction de stationner devant l'école sur l'arrêt minute aux jours et heures d'école, à l'exception des véhicules de transport scolaire, de livraison, de soin et de secours,
- L'interdiction de stationner en face de l'école le long de la Route Départementale.

Ces nouvelles prérogatives entreront en vigueur à compter du lundi 28 février au matin. Merci de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les respecter.



SIVOS : ÉCOLE de HURE / FONTET / LOUPIAC → RESTAURATION

Analyse - Restauration collective : ce que prévoit la loi Egalim

Dans cet article, nous allons essayer de vous présenter simplement l'impact de cette loi, pour nos jolies têtes blondes, le porte-monnaie des parents, et les finances de la collectivité.



La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGALIM) ainsi la lutte contre le gaspillage alimentaire a instauré un ensemble de nouvelles mesures dans la restauration collective.

Au 1er janvier 2022 : produits entrant dans la composition des repas. L'une des mesures phares de la loi Egalim est l'obligation, au plus tard le 1er janvier 2022,

que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins **50 % de produits issus de filières durables** et de qualité en valeur HT d'achats par année civile. Il s'agit de **produits issus de l'agriculture biologique**, ceux bénéficiant de divers labels de qualité, et ceux « acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie » (notion qui a fait l'objet d'une étude de l'ADEME, mais il reste à définir le cadre de calcul de ces externalités). Sur les 50 % de produits issus de filières durables et de qualité, les produits issus de l'agriculture biologique ou provenant d'exploitations en conversion devront représenter au moins 20 %.

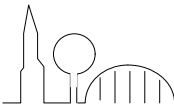


De plus, la loi prévoit que les gestionnaires devront

développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable (sans fixation de seuils) et l'acquisition de produits dans le cadre des projets alimentaires territoriaux.

Le SIVOS Fontet-Hure-Loupiac propose déjà chaque semaine des denrées bio et/ou locales.

Ce sujet et d'autres autour de la restauration, sont en cours d'étude par la Commission Restauration du SIVOS présidée par Madame le Maire (en tant que Vice-présidente) et au sein de laquelle, on retrouve des élu(e)s des 3 communes du RPI. Cette étude se fait en collaboration avec le prestataire de la restauration collective.





Les races de chiens de chasse
Dans cette première édition 2022, nous mettons à l'honneur la race canine

I Z G Z E U B L F D M R D T A F C O Y L X X N Q Q G P Q W D
Z L P U F O U Z P Q Y X G R O W T Z L W G Z A P Q Q V Ç C C
M B A L M E H G I R E T T E S C Q X V O C H X S I C Q K S W
Y K M N N X G I T A Q O W F N G P D P Q V I C K X K P X Z P
N R E G N I R P S Ç C D O J A E T E B R A B Ç O N Z I H O W
X V A I Ç Y I H B G X Z I T D Z J E E A Z C H M C B V D Ç P
C P R B Y N F P E H P Z B T W P U Q M G F Q H M R K Z W Y Y
E F C E D H F R B F L W V P C A P X G M H D H I E Q E D V U
Z Z G J A I O E G H H C V S Q A O E J V Y R Q D N O H R W C
W G U X G C N I V G Y X D L I C N L Ç E N Q Y K F I J Y X I
X M Z T H A I R Y G F R H O A J Z G Ç M Q A J N O Ç G G N P
G F Ç G Z Z J R J S A L F P Ç Z F Ç I I U S Q D F F R B A B
Q P M U J V P A S H F O K B U R A T Ç A R A M R X W D Q C T
B U Q V Ç J Z H T Ç G R O D A R B A L S E U F M O A H P X F
O B G O K J V A Z T P H O J Ç N G F E Q L I A X B K R P E R
G I G S E L A A X V M Y K Z L A I W Q J Y H A B L V Q L V M
S J L Y H R V Y L I H W A E G G J D A Z Y S Y C U K M G D G
M Z Q X D U V Q V L D D X K K N I T L I K L I R P B E R G C
H C L I B F Z A G B Ç D Z A H Q B Z L K Q B R K O G O E K N
C U H R D G P N I V E T I O P B F A O R E E B J H V Z B H P
P U S I O O L S T L P Q W M V R U Z H R T O C J R B F A D J
A R L L Ç P P Y O S O S C J H A M G T N J I Z S E Y V S D O
P R E L L O G F F D F A L D I Q E Q I L R V Ç X I V B S O E
E Ç W J L H L E K C E T M S L U K O R Y I E Ç Q R H B E J W
D Ç E R O Z S T A H E A G I W E P J O H D A T F R B J T E W
A G H H Z X K V S J J N P F C P Ç B E A G L E Y E Z D O C X
Y O E T N V O R S V G J U R B G B B A Z U D R Y T V P Q T K
A Ç Q Z P D Ç A X X F A B B V S R G H P M M D Z X P S W W X
Z Q D B W Ç L P K O Ç U E S W W H H Y K J T Q W O T Ç P M N
P A I R T Ç B O U Q D F Z N S Q G Q P Q P H W P F T Z K Z W

BARBET
BASSET
BEAGLE
BRAQUE
COCKER
DRAHTAAR
EPAGNEUL
FOX TERRIER
GRIFFON

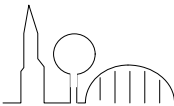


Qui suis-je ?
5 lettres pour me retrouver

HARRIER
LABRADOR
POINTER
POITEVIN
SETTER
SPRINGER
TECKEL
WELSH



Et moi ? 8 lettres



Les Déchèteries sont ouvertes du mardi au samedi, de **9h00 à 12h00** et de **13h00 à 17h00**



Ce petit courrier reçu en provenance de l’USTOM, et que nous souhaitons vous partager.

Redevance incitative à l’USTOM :
pas d’augmentation en 2022

La nouvelle équipe en charge de la gouvernance de l’USTOM n’a pas ménagé ses efforts depuis plus d’un an pour en redresser la situation financière dans un contexte réglementaire, économique et concurrentiel local particulièrement contraint, et pour lui donner une nouvelle impulsion stratégique. De nombreuses études et mesures ont été engagées sur tous les fronts en 2021 : contrôle strict des dépenses, étude sur la gestion des biodéchets et étude d’optimisation du service public, règlement de collecte, grille tarifaire, partenariats... qui permettent d’envisager de nouvelles perspectives d’avenir.

Une réflexion active continuera d’être menée autour d’une rénovation de la grille tarifaire, largement débattue au cours des derniers conseils syndicaux, et restant à parachever. Pour 2022, les instances syndicales ont préféré maintenir les modalités de la grille tarifaire actuelle **sans augmentation** pour se donner le temps de bâtir un projet plus fort et plus ambitieux, dans la mesure où les résultats financiers qui se profilent pour 2021 laissent un peu de répit, grâce aux cours mondiaux des matières recyclées, à l’amélioration du recouvrement de la redevance incitative, mais aussi aux efforts accomplis par les services.

Attention :
L’apport est gratuit dans la limite de **12 passages par an**. Au-delà, le tarif appliqué est de 5€ HT par passage supplémentaires pour l’apport de déchets verts ; encombrants ; bois ; gravats ; déchets ménagers spécifiques et huiles moteur. Pas d’augmentation des tarifs, mais une baisse du nombre de passages gratuits.

Conseil Municipal des JEUNES

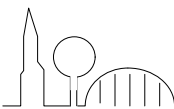


Nous vous proposons une première réunion, de ce qui à terme deviendra le premier conseil municipal des jeunes avant l’été 2022.

Voici quelques idées transmises par quelques enfants de la commune.

- Aménagement de la plaine des sports
- Rédaction et lecture d’un texte pour la cérémonie du 8 Mai
- Aménagement de la liaison haut de Hure, lotissement
- Le vivre ensemble
- Créer un jardin municipal...

1ère date : dimanche 13 mars à 10h30 à la salle des fêtes (pour les enfants de 8 à 18 ans)





Ces mosaïques seront présentées lors des journées du patrimoine.



Après quelques soins prodigués d’une main experte par Stéphanie Morillon (conseillère municipale), et ce dans le respect des règles de l’art, les mosaïques précédemment stockées dans nos locaux ont retrouvé leur charme original.



Une visite de la commune, organisée par Gilles Ollivier (2ème adjoint) et Stéphanie Morillon, a eu lieu mercredi 23 février avec la SOCRA (entreprise locale spécialisée dans la conservation, la restauration des biens culturels)

ETAT CIVIL 2021

Naissances

3



Mariages

2



Décès

4



Parrainages

2

La publication d'informations relatives à l'état civil sont régies par le code civil qui établit les droits d'accès. La publication dans la gazette doit donc s'y conformer. La publication des noms doit passer par le consentement écrit des personnes.

AVIS de DECES

Pour vous informer des inhumations à venir sur la commune, nous utiliserons désormais le panneau d’affichage installé par les employés communaux dans la bibliothèque, en y apposant les avis de décès.

Voies Navigables de France

En 2007, une première zone de stationnement de longue durée (30 jours max.) avait été créée pour les bateaux de plaisance, du PK179.650 au PK179.850 (PK = point kilométrique).



En 2022, nous avons été sollicité par VNF pour agrandir cette zone du PK178.750 au PK179.600. Nous n’avons pas accepté cette proposition en l’état. Nous avons demandé une nouvelle proposition pour ne pas avoir de stationnement longue durée en face des habitations.

Equipe de rédaction : Sabrina, Mylène, Johnny, Gilles et virgules.

